

CH_VB 2008-2875 8019 vom 25. November 2008

Bundesverwaltung, 2008-11-25, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2008-2875_8019_

FR: CH_VB 2008-2875 8019 du 25 novembre 2008

IT: CH_VB 2008-2875 8019 del 25 novembre 2008

Volltext

2008-2875 8019 Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral
L'examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral du cours central 1/2 B 2008/2009, aura lieu en 2009 au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat/la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane. Admission Sont admis à l'examen les candidates et candidats: a. prouvant qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, ou b. prouvant qu'ils ont effectué un apprentissage commercial ou technique d'au moins trois ans; c. ayant achevé le cours central 1 avec une moyenne globale de notes d'au moins 4,0 et d. ayant été jugés aptes pour la profession de spécialiste de douane à l'issue du stage pratique. Points administratifs: Dates de l'examen: 25.05.09–27.05.09 écrit 28.05.09–03.06.09 oral Taxe d'examen: – pour aspirantes et aspirants de douane; aucune taxe d'examen n'est perçue; – pour les candidates et les candidats qui répètent l'examen la taxe d'examen se monte à 300 francs – pour les candidates et les candidats externe de l'Administration fédérale des douanes, la taxe d'examen se monte à 1900 francs Adresse d'inscription: Direction générale des douanes, Service d'état-major, Formation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne Délai d'inscription: 30 janvier 2009 Inscription: L'inscription comprend: – un résumé de la formation scolaire et/ou professionnelle antérieure; – les copies des certificats requis pour l'admission; – la mention de la langue d'examen; – la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo. 25 novembre 2008 Administration fédérale des douanes AFD:

Direction générale des douanes Service d'état-major, Formation

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 47 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 25.11.2008 Date Data Seite 8019-8019 Page Pagina Ref. No 10 142 287 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.